

Etats-Unis : pas d'information sur la douleur foetale

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 7 décembre 2006

La Chambre des représentants américaine vient de rejeter une proposition de loi présentée par le républicain Chris Smith qui prévoyait d'informer les femmes enceintes de la douleur ressentie par les enfants à naître lors d'un avortement tardif. Le texte aurait obligé les pourvoyeurs d'avortement à proposer des médicaments anti-douleur pour le fœtus au cas où ces femmes décideraient tout de même d'avorter.

Il aurait fallu une majorité des deux tiers au moins pour faire adopter la mesure, que Chris Smith présentait comme une mesure "de bon sens".

Sans constituer une remise en cause de l'avortement légal, la proposition avait pour objectif de faire diminuer le nombre des mises à mort des enfants à naître en attirant l'attention des candidates à l'avortement sur la réalité de l'intervention ; c'était une mesure parmi d'autres dans le cadre du "consentement éclairé" par lequel les défenseurs de la vie espèrent faire informer les femmes de tous les aspects de l'acte dramatique qu'elles envisagent.

Le lobby pro-avortement s'oppose avec vigueur à toute mesure allant dans le sens de cette simple information.